



ASSOCIATION CULTURELLE HUMANISTE ET SOLIDAIRE

**Compte rendu de la conférence
du jeudi 17 octobre 2013
présentée par René RAFFARD**

« LAÏCITE ET ECOLE PUBLIQUE »

Avant de lui donner la parole, Jean-Pierre MOREAU présente rapidement l'orateur :

René RAFFARD est né au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale d'une rencontre qui ne se serait jamais produite si cette guerre n'avait pas eu lieu. Son père et deux de ses oncles ont été STO. Il doit son prénom au souvenir d'un copain de captivité de son père, mort sous un bombardement au cours d'une évasion, ce copain se prénomme René. Son grand-père paternel a été fusillé par les nazis le 18 août 1944, pour cause de préparation de lendemains qui chantent. Ces circonstances l'ont poussé à chercher, à comprendre, et de là vient sans doute une bonne partie de sa passion pour l'Histoire. Hormis son père qui était cheminot, tous les membres de sa famille étaient des paysans. Sa mère, aînée des filles d'une famille de huit, a quitté l'école à 12 ans (bien que l'obligation scolaire fût alors 13 ans). Elle voulait être institutrice. Il a ainsi été le premier bachelier de la famille. Il n'en tire aucune gloire personnelle. Il affirme qu'il le doit à ses parents qui l'ont encouragé. Son parcours scolaire est marqué du sceau des sacrifices pécuniaires consentis par ses parents. Il dit encore devoir cette réussite à l'école de la République. Ces circonstances ont certainement influencé son choix vers le métier d'instituteur. Il avait, précise-t-il, une sorte de dette de reconnaissance. Bref, ce soir René RAFFARD nous parle de lui, de son vécu intime, il nous parle de l'école avec son cœur. Écoutons-le.

Afin d'éviter une longueur fastidieuse du compte rendu, nous avons choisi de reproduire ci-dessous seulement la trame résumant l'exposé de René RAFFARD

PHILO et PARTAGE

ASSOCIATION CULTURELLE HUMANISTE ET SOLIDAIRE

Le Larousse :

- ◆ **laïcité** n. f. Système qui exclut les Eglises de l'exercice du pouvoir politique ou administratif, et en particulier de l'organisation de l'enseignement. (Réflexe de défense de la III^e République naissante, la laïcité triompha avec le vote des lois scolaires de Jules Ferry [1881-1882]. Toute la vie politique jusqu'en 1914 fut marquée par la coupure confessionnelle ainsi provoquée. Apaisée entre les deux guerres mondiales, la lutte au sujet de la laïcité s'est réveillée sous la IV^e et la V^e République [loi Marie et loi Barangé, 1951 ; loi de 1959, accordant le soutien de l'Etat aux établissements privés].)

Commentaires :

- Le terme "exclut" est sans doute exact, mais quand même sujet à caution
 - *exclut* apporte une note péjorative,
 - *exclut* sous-entend que les églises pourraient être *naturellement* impliquées dans le pouvoir politique, administratif
- Les indications entre parenthèses apportent un regard quelque peu partial avec l'utilisation de termes tels :
 - réflexe
 - défense
 - coupure ainsi provoquée
 - la lutte s'est réveillée
- **enfin et surtout le Larousse ignore ici la loi de 1905**

la Loi de 1905

1 – Les auteurs de la loi : Aristide Briand, Jean Jaurès et Émile Combes inspirateur principal.

2 – Plusieurs différences entre

le titre	et	le corps de la loi
Eglises (<i>pluriel</i>)		le culte
État		République
Séparation		n'est pas vraiment définie, l'Etat est défini comme areligieux (a = sens privatif)
Loi sur la Laïcité		Le mot ne figure pas

3 – Deux articles essentiels (art. 1 et 2)

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes...
La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

4 – Regards possibles

- Regards juridique, philosophique, administratif, réglementaire
- Regard historique : choix principal, par défaut, par goût personnel, parce que :
 - l'Histoire permet de s'inscrire dans la durée, d'apporter du recul, surtout dans une époque d'instantanéité, de perte de la pensée rationnelle
 - l'Histoire participe à la culture de chacun et à la culture collective
 - l'Histoire nous aide à comprendre le présent et mieux construire notre avenir (identité)
 - nous avons un devoir de mémoire : transmettre, informer, transmettre la flamme

□

PHILO et PARTAGE
ASSOCIATION CULTURELLE HUMANISTE ET SOLIDAIRE

D'où vient cette loi qui institue la LAÏCITE de la République sans écrire le mot ?

Essai de réponse à caractère historique

La laïcité : Ce serait trop facile de résumer la laïcité à la loi de 1905.

La laïcité est comme un long combat, un très long combat dans notre histoire.

Un combat pour lequel se dégagent trois caractéristiques.

1. Le combat pour la laïcité se confond avec la conquête de la **Liberté** et de l'**Emancipation** du peuple (**émancipation** au sens large : savoir, culture, bien-être matériel, pouvoir)
2. Le combat pour la laïcité a impliqué qu'une des forces dominantes soit écartée des commandes officielles de l'Etat (ou soit officiellement écartée des commandes de l'Etat), ce qui va conférer au combat laïque un caractère **anticlérical**. Le but n'était pas de combattre une religion, mais parce qu'une religion (une religion d'état) occupait une place omnipotente dans la vie de l'Etat, il a donc fallu, pour apporter plus de liberté, d'une part, retirer l'influence de cette religion, pour permettre à d'autres religions d'exister à égalité, et d'autre part de retirer à cette religion sa place omnipotente dans les commandes de l'état. Il est donc faux et injuste d'identifier et de limiter la laïcité à un combat anti-religieux. La laïcité est aussi une **réponse aux excès du cléricalisme**, quelle qu'en soit l'origine.
3. Le combat pour la laïcité a toujours été lié de près ou de loin, au combat pour **l'école**, nécessairement **l'École Publique**.

Ces trois caractéristiques vont sans cesse
se retrouver, se côtoyer, se croiser au fil de l'histoire.

Trois idées fortes :

1. *Liberté, République, Ecole Publique, Laïcité sont indissociables*
2. *Elles viennent de loin,*
3. *Les piliers qui soutiennent l'école publique ont été construits très difficilement et sont fragiles*

Quatre repères... *Quels critères font qu'une école est une Ecole Publique ?*

Quatre critères ou "piliers" qui constituent son identité :

1. l'**Etat** se donne le **devoir** d'une École pour tous et le garantit par la **loi**
2. la **gratuité** de l'école pour que tous y aient accès
3. la **laïcité** de l'école pour avoir la garantie qu'elle sera indépendante des religions, entre autres...
4. l'**obligation** de l'école pour que tous les enfants y aient accès

**Ces quatre piliers sont indissociables et se renforcent,
un seul des piliers est affaibli et tout l'édifice est affaibli !**

5. Et bien sûr : la **mise en place effective** de ces 4 piliers (traduire les idées dans la réalité).

*Pour en arriver là (et y sommes-nous vraiment arrivés ?),
il a fallu un très très long mûrissement des idées...*

Siège Social : Mairie, 14 rue de la Roche 38080 SAINT ALBAN DE ROCHE

Contact : philoetpartage38@gmail.com

PHILO et PARTAGE
ASSOCIATION CULTURELLE HUMANISTE ET SOLIDAIRE

Synthèse des débats :

Un débat s'engage ensuite avec les personnes venues écouter René RAFFART. Jean-Pierre MOREAU précise que la question de fond tracée par le rappel historique de l'orateur concerne la mise en œuvre d'une de nos valeurs, à savoir la liberté. La laïcité est sans doute une des modalités les plus nécessaires pour permettre à chacun d'exercer sa liberté d'homme et de citoyen. Il est en effet également rappelé que du point de vue des philosophes depuis l'antiquité et notamment par la « *Philosophie des Lumières* » au XVIII^e siècle, que la « *Laïcité* » est l'organisation sociale permettant non seulement à tous de vivre ensemble mais aussi permettant à chacun le respect de sa « *Liberté Absolue de Conscience* ».

Alors pourquoi ce retournement du langage qui fait souvent dire à propos de l'école privée, « école libre » ? Pour René RAFFART, il s'agit d'un abus sémantique permettant aux partisans de l'école privée de détourner la laïcité de son sens à leur profit. Pour un républicain, ouvert à tous, la seule école libre c'est l'école publique. En outre on a parfaitement remarqué que pour pouvoir fréquenter l'école privée, il fallait que les parents disposent des moyens financiers de la payer. En ce sens là, l'école privée n'est pas ouverte à tous et reste à la portée des privilégiés qui veulent demeurer entre soi, et garantir à leurs enfants la distance sociale de l'élite.

Sans pour autant sortir de notre sujet, nous avons ensuite abordé la question d'actualité concernant la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, en constatant les disparités géographiques qui ne mettent pas à égalité les enfants face aux choix des activités périscolaires qu'offrent les villes qui en ont les structures et les moyens, alors que certaines petites communes ou certaines banlieues sont dans l'incapacité de proposer les mêmes activités artistiques, culturelles ou sportives.

Devant les dérives « marchandes » de l'enseignement, il nous apparaît que la laïcité, pourrait être un rempart, si elle était davantage défendue par les républicains eux-mêmes, pour préserver l'école et la conforter dans son obligation de neutralité économique, comme dans son obligation de neutralité philosophique, religieuse et politique.

Nous n'avons pas eu le temps d'y répondre d'une manière complète, mais et cela pourrait peut-être faire l'objet d'une nouvelle rencontre, nous nous sommes interrogés pourquoi en dépit des valeurs éducatives et laïques de l'école publique, certains parents continuent, peut-être plus que jamais, à choisir pour leurs enfants l'école privée.

Pour terminer la soirée nous nous sommes encore posé une autre question qui probablement permettrait de répondre en partie à la précédente, l'école publique a-t-elle les moyens de sa mission laïque qui consiste à scolariser tous les enfants de la république et à gérer leurs différences ?

L'heure étant avancée, la séance est levée par les chaleureux applaudissements de tous les participants adressés à notre orateur.